

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 9 janvier 2026

Secrétaire de séance : André BERNOS

Etaient présents 48 titulaires, 1 délégué suppléant et 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAU'RANG, Henri BELLEGARDE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU CARRERE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michelle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Pierre BAHOUM, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléant : Eric BERGEZ (suppléant de Dany BARRAUD)

Pouvoirs : Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOÏPE à Flora LAPERNE, Christine CABON à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE SAFFRANE à Marc OXIBAR, Jean CONTOU CARRERE à Philippe GARROTE, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Frédéric LOUSTAU à Dominique QUEHEILLE, Jean-Paul PORTESSENY à Daniel LACRAMPE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER

Absents : Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Jean LABORDE, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Said SOUITA, Louis BENOIT, Christophe GUERY

RAPPORT N° 260121-10-PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Préambule :

Pour rappel, au sujet de la présentation du tableau des effectifs : depuis le 01/01/2023, et afin de tenir compte des évolutions de carrière et simplifier les démarches administratives afférentes, le tableau des effectifs est **présenté par cadre d'emplois** et non plus par grade (cf. délibération communautaire du 26/01/2023).

1. Pôle développement social – ALSH LES ETERLOUS :

Pour rappel, un travail de re-ventilation des postes entre les services ALSH et éducation a été mené depuis l'année dernière, par délibérations :

- **en date du 10 avril 2024**, afin d'assurer les missions techniques liées à l'entretien des locaux de l'ALSH Les Eterlous, un poste d'adjoint technique polyvalent à temps non complet de **1,91h hebdomadaire a été créé**.
- **en date du 14 novembre 2024**, suite au départ à la retraite d'un agent et pour permettre qu'un seul et même agent réalise l'intégralité de l'entretien nécessaire à l'ALSH, un poste d'adjoint technique polyvalent à temps non complet a été modifié **en passant de 1,91h hebdomadaire à 3,09h hebdomadaire**.
- **en date du 13 novembre 2025**, suite au départ à la retraite d'un nouvel agent dont le temps de travail était ventilé entre le service éducation (20h40 hebdomadaires annualisées) et l'ALSH Les Eterlous (7h20 hebdomadaires annualisées), un poste d'adjoint technique, à temps complet de **28h hebdomadaires (soit 80%) a été supprimé**.

Afin de finaliser ce processus de re-ventilation qui permet de s'adapter aux besoins du service ALSH (*réception, chauffe des repas et plonge*), et après une phase expérimentale réussie (en appliquant des heures complémentaires), il est proposé, après avis favorable du Comité Social Territorial du 20 janvier 2026, de :

- **AUGMENTER** le temps de travail du poste dans le cadre d'emploi d'adjoint technique, à temps non complet, à hauteur de 3,09h hebdomadaires (soit 8,83% d'un ETP) à un temps non-complet, à hauteur de **6,27h hebdomadaires (soit 17,92 % ETP)**.

Date d'application : 1^{er} mars 2026

2. Pôle ressources et moyens :

En lien avec la prise de poste du Directeur de l'Administration générale et des affaires juridiques au 15 septembre 2025, une réorganisation du service a été étudiée dont l'objectif est de renforcer les capacités de suivi et d'animation des plans d'actions définis par la direction générale et des élus mais également de structurer des missions davantage stratégiques dans la période difficile qui s'annonce.

Pour ce faire, le poste d'adjoint administratif de ce service actuellement à temps non-complet (28h) nécessite d'être étoffé avec de nouvelles missions (*réaliser le suivi de l'activité des instances, et en particulier les documents administratifs de l'Administration générale : préparation des supports de présentation du conseil communautaire, compte-rendu d'instances, mise à jour du tableau de bord des instances communautaires, etc.*) permettant au Directeur de s'investir sur d'autres missions (*développer un appui renforcé du Directeur Général des Services, en particulier pour le suivi de dossiers spécifiques et stratégiques (évaluation des politiques publiques, préparation budgétaire, amélioration des instances, conseil juridique)*).

Aussi, il est proposé, après avis favorable du Comité Social Territorial du 20 janvier 2026, de :

- **AUGMENTER** le temps de travail du poste dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif, à temps non complet, à hauteur de 28h hebdomadaires (soit 80% ETP) à un temps complet, à hauteur de **35h hebdomadaires (soit 1 ETP)**.

Date d'application : 1^{er} mars 2026

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUGMENTE** le temps de travail du poste dans le cadre d'emploi d'adjoint technique, à temps non complet, à hauteur de 3,09h hebdomadaires (soit 8,83% d'un ETP) à un temps non-complet, à hauteur de **6,27h hebdomadaires (soit 17,92 % ETP)**,
- **AUGMENTE** le temps de travail du poste dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif, à temps non complet, à hauteur de 28h hebdomadaires (soit 80% ETP) à un temps complet, à hauteur de **35h hebdomadaires (soit 1 ETP)**,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 janvier 2026
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé AB

Signé BU

André BERNOS

Bernard UTHURRY